

Principium

Mensuel de Feprabel (Ne paraît pas en août)



**Positions du BIPAR
sur des points clés
de la proposition
de directive MiFID II**

P.12

**Principes du BIPAR :
Placement d'un
risque auprès
d'assureurs
multiples**

P.20

**Solvabilité II :
ce qui va changer**

P.22



Principium N°3
MARS 2012

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Bureau de dépôt : Bruxelles X - P301128



Sommaire - Mars 2012

RÉDACTION :

- ▶ Rédacteur en chef :
Patrick CAUWERT
- ▶ Rédacteur en chef adjoint :
Ivan HALLEZ
- ▶ Secrétaire de rédaction :
Fleur JASOIGNE - fleur@feprabel.be
- ▶ Comité de rédaction :
Denis GOUZEE
Luc WAUTERS
Pierre HENS
Jean DEVILLE
Emmanuel DE HARLEZ
Florence BILLE
Valéry LAMOTTE
Pascal LASSERRE
Olivier RUYSSSEN
- ▶ Annonceurs :
ALLIANZ, CARGLASS, EUROMEX, PORTIMA
- ▶ Couverture :
Sabine GANTOIS
- ▶ Photographe :
Pierre HENS

PUBLICITÉ & PRODUCTION GRAPHIQUE :

Sabine GANTOIS - sabine@feprabel.be

ILLUSTRATION :

Chris LAMQUET

IMPRESSION :

Imprimerie DEREUME
1, Rue Golden Hopestraat
1620 Drogenbos

EXPERT GRAPHIQUE :

James HUGHES - james.hughes@skynet.be

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick CAUWERT
40, Avenue Albert Elisabeth
1200 Bruxelles

Principium vous présente ce mois :

- P.3 Editorial
- P.5 En Bref

Informations

- P.4 Coin lecture
- P.8 Législation : Alcotest irrégulier : Constatations non probantes
- P.10 Questions de Principium : Paul CARTY, Président du BIPAR
- P.12 BIPAR :
 - Position du BIPAR sur la proposition de refonte de la Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II)
 - Principes du BIPAR : Placement d'un risque auprès d'assureurs multiples
 - Solvabilité II : ce qui va changer
- P.26 Criminalité et assurances : cent ans de chasse aux filous
Que vole-t-on dans votre voiture ?
- P.27 Le certificat d'immatriculation reste populaire auprès des criminels automobiles
- P.28 Assurances hospitalisation : même porte, autre lit
- P.29 L'arrêté royal relatif à l'indice médical partiellement annulé
- P.30 La distinction selon l'âge et le handicap n'est pas une discrimination
- P.32 Sécurité routière : La sécurité dépend-elle de la lumière ?
- P.34 Brocom : Guide de la nouvelle centrale d'achat en ligne mise à votre disposition par Brocom
- P.36 UPCC : Quelle est l'image du courtier de crédit, bonne ou mauvaise ?
- P.38 Le truc RSE : l'écolabel européen
- P.39 Photo numérique : Apprendre à regarder autrement (Partie 16)
- P.46 Productivité et informatique

Divers

- P.41 Auto : Opel Insignia Sports Tourer
- P.42 Assurances dans les médias
- P.44 FEPRABEL y était pour vous représenter
- P.47 Renseignements FEPRABEL/Principium





L'Europe

Au moment où la commission européenne entame la dernière ligne droite de la révision de la directive sur l'intermédiation, nous consacrons ce numéro au sujet européen et vous livrons la position du BIPAR sur plusieurs points.

Comme vous le savez, le BIPAR est l'organisation qui nous représente au niveau européen, le BIPAR compte 51 fédérations parmi ses membres issus de tous les pays d'Europe avec des cultures, des sociologies et des approches de l'assurance et de distribution parfois très différentes.

Le travail essentiel et primordial est souvent d'arriver à un consensus entre nous, entre fédérations de petits pays, de grands pays, de courtiers, d'agents, de marchés matures, de marchés émergents. Et pour nous la difficulté est souvent plus grande encore, car nous avons un marché atypique, une distribution par courtiers dans des risques de masse, un système d'agents bancaires au statut d'indépendant, une définition du courtage très originale, et enfin des lois très en avance au niveau de la protection du consommateur.

Le tableau ci-contre, réalisé par le BIPAR, démontre tous les sujets en cours de discussion et/ou de révision qui ont un impact potentiel sur l'intermédiation.

Comme vous le voyez, rien n'est simple, et il faut y ajouter toutes les initiatives au niveau national en matière de réglementation qui nous touchent directement ou indirectement.

Bref, le travail ne manque pas. Faut-il être pessimiste ou optimiste ?

Je pense que nous devons maintenant attendre des textes définitifs au niveau européen, les principaux concernent bien entendu la révision de la directive intermédiation, les Prips et la directive MiFID. Sans oublier la directive Crédit qui touchera les courtiers de crédit et tous ceux qui pratiquent cette activité. Une fois ces textes connus, ils seront analysés et le travail de transposition débutera. Toutefois en ayant participé à de nombreuses réunions, discussions ou négociations à ce sujet, nous avons une large expérience qui sera très utile quand viendra le moment de transformer en droit belge ces textes européens.

Actuellement, il ne faut pas s'alarmer, mais pas non plus croire que rien ne va bouger. Le monde change et le courtier devra s'adapter aux nouvelles règles en vigueur.

Notre position est toujours basée sur le respect de quelques principes : « *level playing field* » c'est-à-dire les mêmes règles applicables à tous afin d'éviter des distorsions de concurrence et une vision pragmatique de l'application des règles afin d'éviter une surcharge inutile de travail administratif pour les intermédiaires. Nous voulons aussi une clarification sur certains points, notamment au niveau du « *passport unique* » et enfin nous plaçons pour que chaque catégorie d'intermédiaire soit constituée de manière cohérente. Actuellement, un « *master Broker* » ou un souscripteur doit répondre aux mêmes règles qu'un courtier, alors qu'ils ne font pas du tout le même métier. Il faut donc des catégories spécifiques avec des obligations pertinentes pour chacun.

Patrick CAUWERT
patrick.cauwert@feprabel.be

